



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as "developed", "industrialized" and "developing" are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org



08441-F



Distr. LIMITÉE

ID/WG.286/2
29 novembre 1978

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Deuxième Réunion de consultation
sur la sidérurgie

New Delhi (Inde), 15-19 janvier 1979

RENSEIGNEMENTS PRÉLIMINAIRES
A L'INTENTION DES PARTICIPANTS

Date et lieu de la Réunion

1. La deuxième Réunion de consultation sur la sidérurgie s'ouvrira le lundi 15 janvier 1979, à 10 heures, au Vigyan Bhavan, salle H (deuxième étage), New Delhi - 110001. Les séances auront lieu tous les jours de 10 à 13 heures et de 15 à 18 heures.

Liste des participants

2. Une liste provisoire des participants sera distribuée le lundi 15 janvier 1979 à tous les intéressés. Seuls les noms qui auront été communiqués au Secrétariat de l'ONUDI le 5 janvier au plus tard y figureront. La liste définitive des participants sera publiée avant la fin de la Réunion.

Participants dont les noms n'auront pas été communiqués à l'avance

3. Les participants dont les noms n'auront pas été communiqués à l'avance sont priés de se présenter, dès leur arrivée, au Secrétariat de la Réunion, Bureau 362 et 362A (Mme P. Schwander).

Inscription des participants

4. Les participants pourront s'adresser à la réception (bureaux 117 et 117A, rez-de-chaussée du Vigyan Bhavan) où un préposé leur indiquera comment trouver le service d'inscription qui sera ouvert, au bureau 365, deuxième étage, le lundi 15 janvier à partir de 8 heures.

Macarons d'identité

5. Le Secrétariat de la Réunion remettra à tous les participants, lors de leur inscription, un macaron d'identité portant leur nom et celui de leur pays ou de leur organisation. Pour des raisons de sécurité, les participants devront porter ce macaron pour pouvoir être admis dans l'enceinte des conférences et dans les salles de réunion.

Documentation

6. L'ordre du jour provisoire de la deuxième Réunion de consultation et la liste des documents présentés seront distribués ultérieurement. Les participants sont priés d'apporter à la Réunion les exemplaires des documents qui leur auront été envoyés à l'avance. Durant la Réunion, un nombre limité d'exemplaires supplémentaires sera à leur disposition au Secrétariat, bureaux 362 et 362A.

Réglementation sanitaire et dispositions concernant les bagages

7. Les participants sont invités à prendre connaissance, dans leur agence de voyages, des documents intitulés "Health Regulations on Entry into India", et "Tourist Baggage Rules".

Réservation de chambres d'hôtel

8. Les demandes de réservation de chambres d'hôtel doivent être adressées à :

Monsieur V. PRakash
Addl. Director
Steel Authority of India Ltd.
Jeevan Deep Building
10, Parliament Street
New Delhi -110 001

Adresse télégraphique : ISPATSALES New Delhi
Numéro de télex 031-2477 (indicatif : ISPAT 2477)
Numéro de téléphone : 310413

Change

9. Les billets de banque, chèques de voyage et lettres de crédit peuvent être importés librement en Inde. À leur départ, les personnes ayant séjourné dans le pays peuvent exporter toutes les devises et valeurs étrangères qu'elles avaient importées, sauf les roupies indiennes. On trouvera ci-joint la liste des taux de change appliqués au 7 octobre 1970.

Banque

10. Un guichet de la Banque nationale indienne sera ouvert de 10 à 17 heures au bureau 112 (rez-de-chaussée du Vigyan Bhawan).

Buffet

11. Un buffet situé au rez-de-chaussée du Vigyan Bhawan sera ouvert pendant les heures de réunion.

Service médical

12. Une infirmerie se tiendra à la disposition des participants pendant la durée de la Réunion aux bureaux 301 et 303 du Vigyan Bhawan.

Conditions climatiques

13. A New Delhi, au mois de janvier, la température oscille entre 7 et 21°C.

TAUX DE CHANGE AU 7 OCTOBRE 1973

DEVISES	BILLONS		
	VENTE	ACHAT	PIECES
LIVRE STERLING	15,05	15,45	15,70
DOLLAR DES ETATS-UNIS	8,10	7,70	7,85
DOLLAR AUSTRALIEN	9,50	8,50	9,00
SCHILLING AUTRICHIEN (100)	59,20	52,00	56,00
DINAR DE BAHREIN	20,05	18,60	19,70
FRANC BELGE (100)	26,00	23,25	24,65
DOLLAR CANADIEN	7,05	6,30	6,65
COURONNE DANOISE	1,55	1,40	1,45
DEUTSCHE MARK	4,25	3,80	4,00
FLORIN	3,90	3,50	3,70
DOLLAR ETHIOPIEN	-	-	-
DOLLAR DE FIDJI	9,85	8,80	9,30
FRANC FRANCAIS	1,90	1,70	1,80
DOLLAR DE HONG-KONG	1,75	1,55	1,69
LIRE ITALIENNE (1 000)	10,15	9,05	9,55
RIAL IRANIEN (100)	11,25	10,05	10,65
DINAR IRAQUIEN	23,20	20,70	21,95
TIN (100)	4,30	3,00	4,05
DINAR JORDANIEN	26,10	23,30	24,70
DINAR KOWEITIEN	28,90	25,75	27,85
LIVRE LIBANAISE	2,60	2,35	2,45
DOLLAR MALAISIEN	3,55	3,15	3,35
ROUPIE MAURICIENNE	1,20	1,10	1,15
DOLLAR NED-ZELANDAIS	8,65	7,75	8,20
COURONNE NORVEGIENNE	1,60	1,40	1,50
REAL OMANAIS	23,00	20,55	21,80

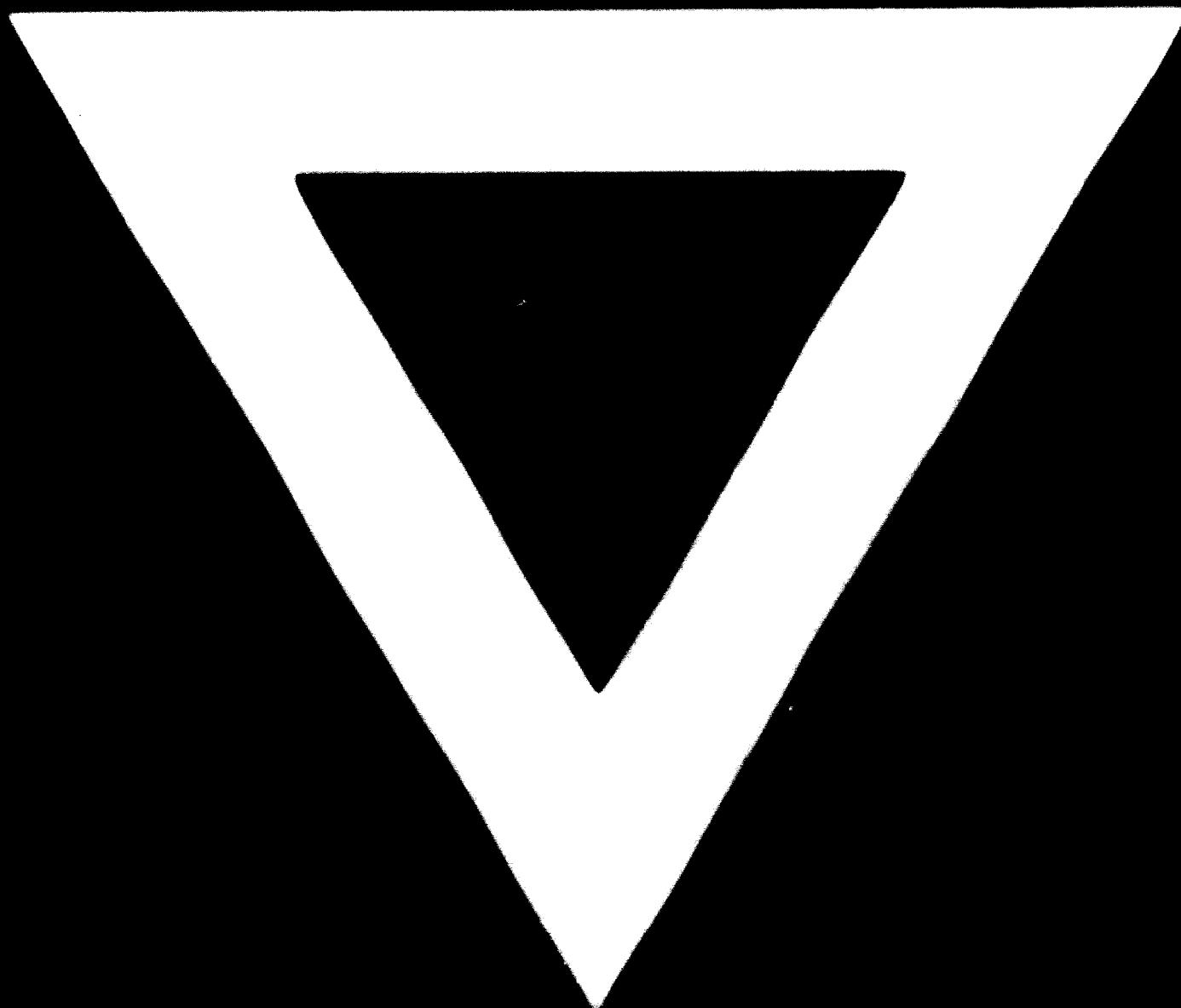
RITAL QATARIEN	2,10	1,90	2,00
RITAL SAoudite	2,50	2,20	2,35
DOLLAR DE SINGAPOUR	3,70	3,30	3,50
COURONNE SUÉDOISE	1,05	1,70	1,75
RAND SUD-AFRICAIN	-	-	-
FRANC SUISSE	5,50	4,90	5,20
BAHT THAILANDAIS (100)	30,30	34,15	36,20
DIRHAM DES EMIRATS ARABES UNIS	2,10	1,90	2,00

1. Aucune pièce libellée en d'autres monnaies que la livre sterling et le dollar des Etats-Unis ne doit être achetée.
2. Jusqu'à 50 000 lires, les billets de banque italiens peuvent être achetés au comptant, ceux de 100 000 lires ne doivent être ni achetés ni acceptés, même comme pièces de collection.

• • • • •



C - 8



79. 11.13